





Commission des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 3 Réunion du 31 Janvier 2023

Animateur: M. G. DELORME (CD)

<u>Présents : MM. J.C. VIGNAL (en Visio) – D. COZETTE - M. KIAMPOUR - W. BONNEFOUS</u>

(Visio)

Assiste: D. CORDIER (en Visio)

Excusé: F. GUERFI (CD)

I. Ouverture de la réunion

G. DELORME fait le point sur la Commission.

W. BONNEFOUS est le représentant de la CDA à la Commission.

D. CORDIER sera officialisé comme membre de la commission par le Comité du 12 février.

Concernant l'organisation de la commission, D. COZETTE l'Animateur adjoint.

II. Point sur les terrains

Le club de A.C. BOULOGNE BILLANCOURT a fait une demande de contrôle de ces terrains classés en T7 à ce jour.

Une demande a été faite à la société FOREST HILL propriétaire des terrains pour déterminer une date de rendez-vous.

Une relance va être faite pour connaître le souhait de la société propriétaire du terrain.





III. Situation des gymnases

Actuellement sur tous les clubs évoluant en D1 Futsal, 3 gymnases sont classés officiellement. Ceux où évoluent les clubs de :

F.C. ASNIERES FUTSAL

BAGNEUX FUTSAL

FUTSAL PAULISTA

3 contacts ont été établis avec les mairies concernées. Des dates de rendez-vous vont être mises au point.

Une relance va être faite pour mettre au point des rendez-vous.

D. COZETTE nous propose un modèle pour faire un relevé de la situation des gymnases. Après discussion et remarques, le document va être finalisé par David ;

Les gymnases utilisés par les jeunes U17 vont également être visités.

IV. Situation des éclairages

Un point va être fait sur tous les éclairages E5 et E6 qui arrivent à échéance avant le 30 juin 2023.

Un courrier sera envoyé aux municipalités propriétaires des terrains et aux clubs utilisateurs pour connaître leurs possibilités pour pouvoir effectuer le contrôle.

V. <u>Courriers</u>

Courrier du 14/12/2022 de la Ligue de Paris-Ile-de-France de football pour nous signaler le retrait des terrains :

- Stade GEO ANDRE à MEUDON NNI 920480201
- Stade GEO ANDRE à MEUDON NNI 920480202
- Stade RENE LEDUC à MEUDON –NNI 920480101

La commission transmet à la Commission Centrale des Compétitions Départementales pour information.

Courrier du 13/01/2023 de M. M. MAURY de la Ligue de Paris-Ile-de-France de football pour nous avertir de la décision de la Commission des compétitions nationales pour les U19 filles :

■ Stade de l'Ile de Billancourt à ISSY les Moulineaux – NNI 920400401

Ce terrain a été jugé dangereux. Une décision doit être prise par la Commission nationale des terrains en janvier ;

Aucun signalement n'a été fait sur STADIUM, nouveau portail des terrains à la date du 13 janvier 2023.

Prochaine réunion en Visio le mardi 7 février 2023 à 16h30.

L'Animateur

G. DELORME